

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

Convocation en date du : 19/11/2025

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de membres présents ou représentés : 13

Nbre de membres ayant pris part au vote : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Six Novembre à dix-huit Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mme Martine GIRAUD-MOINE, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mme PRIMAULT Florence (représenté par Mr ROUIT Sébastien)

Absents excusés : M. REY Gérard.

Absents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard.

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.105 Vente du bâtiment du Petit Ours (Parcelle AB 47)

Monsieur le Maire rappelle que ce bâtiment a été acheté par la commune en 2019, la délibération 2019.143 fixait les conditions de cette acquisition. Il fait partie de son domaine privé.

En cette année 2025 deux sollicitations sont parvenues à la mairie correspondant à deux projets commerciaux.

Nous avons donc demandé aux deux protagonistes de constituer un dossier présentant leur projet avec un compte prévisionnel d'exploitation. Le prix de vente annoncé était de 70 000 € (frais de notaire en sus).

Nous n'avons reçu qu'une seule réponse. Le second candidat s'étant désisté.

Les acquéreurs donnent leur accord pour le prix d'achat.

Il propose donc de réaliser cette vente avec la SCI Orcières Cycling.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** la proposition de Monsieur le Maire une vente du bâtiment cadastrée AB 47 dit Le Petit Ours pour un montant de 70 000 € à la SCI Orcières Cycling,
- **Dit** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Le Maire
Patrick RICOU

